

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 12 avril 2023 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
FISCALITE

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Vote du coefficient
TASCOM 2024

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,
Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Sabine CHABERT, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX,
Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT,
Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE,
Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES,
Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU,
Véronique CORROIR, Claire DARCHY, Elisabeth ESCAFRE,
Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL,
Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE,
Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER,
Charles PAULY, Henri POISSON, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL,
Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
05 avril 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par
Guillaume MERCADIER.

PAR PUBLICATION
LE

Procurations : Guy BONDOUY à Eliane BOURGEOIS MOYER,
Javier DE LA CASA à Elisabeth ESCAFRE, Thierry MALLEVILLE à
Alain CARBON, Pierre MONOD à Isabelle SIAU, Martine PUEBLA à
Danielle FABRE, Bernard VIDAL à Charles PAULY.

PAR DELEGATION
LE

Excusés: Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE,
François DEMANGEOT, Prescillia GRANIER, Evelyne GUILHEM,
Frédéric JEANJEAN, Benoit MERLIN, Gérard MONDRAGON,
Bruno PERLES, Jean-François POUZADOUX, Thierry ROSSICH,
Régine SURRE, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND.

Signature

Absents : Karole CAFFIER, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES,
René MERIC, Bruno POMART, Nicolas RAUZY.

Secrétaire de séance : Alain GALINIER.

Monsieur le Président expose les dispositions du 5^{ème} alinéa du point 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010 permettant aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre percevant la taxe sur les surfaces commerciales, prévue aux articles 3 à 7 de la loi n°72-657 du 13/07/1972, d'appliquer à son montant un coefficient multiplicateur compris entre 0,95 et 1,05 s'agissant de la première année au titre de laquelle cette faculté est exercée. Il ne peut ensuite varier de plus de 0,05 point chaque année.

Monsieur le Président propose de maintenir le coefficient multiplicateur TASCOM à 1,10 pour l'année 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE de fixer le coefficient multiplicateur TASCOM à 1,10 pour l'année 2024.

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et Préfectoraux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 12 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Alain GALINIER

Philippe GREFFIER